



Explications relatives au bordereau de maison

Le recensement de la population aura lieu le 4 décembre prochain dans toute la Suisse. Cette grande enquête a pour but de réunir des informations sur l'ensemble de la population, des logements et des bâtiments d'habitation.

Le **bordereau de maison** que nous vous remettons sert à recueillir des renseignements de base sur chaque bâtiment et sur les logements qui en font partie. Vos indications permettront de répondre à une multitude de questions relatives à la composition du parc de logements, à l'âge du parc immobilier, à la structure de la propriété des logements, aux conditions d'habitation de la population, à l'évolution de la proportion de locataires, etc.

Certains gérants ou propriétaires d'immeubles devront fournir des renseignements pour un grand nombre de logements. L'enquête va par conséquent exiger d'eux un travail assez important. C'est pourquoi l'Office fédéral de la statistique recommande aux communes **un recensement des bâtiments et des logements anticipé** (à partir du mois de juin 1990), lorsque cette mesure s'impose. Les indications recueillies préalablement devant tout de même refléter la situation au 4 décembre 1990, nous vous demandons de bien vouloir signaler après coup à la commune toute transformation importante apportée au bâtiment dans l'intervalle et de lui faire part de tout changement de propriétaire.

Quelques remarques importantes sur la manière de répondre

1. En-tête du bordereau de maison

Nous vous prions de remplir également, dans l'en-tête du bordereau de maison, les rubriques «Adresse de l'immeuble», «Nom et adresse du/de la propriétaire de la maison ou de la gérance d'immeubles» et «Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information», lorsque cela n'a pas été fait auparavant par la commune.

2. Texte explicatif relatif aux questions

Les explications qui figurent sur le bordereau de maison revêtent une importance toute particulière pour une bonne compréhension des questions. Vous trouvez au recto le texte explicatif relatif aux questions sur le bâtiment (partie bâtiment) et au verso celui concernant les questions sur les logements (partie logement). Nous vous en recommandons la lecture attentive avant de remplir chacune des parties du bordereau de maison.

3. Logements vacants ou vides

Si un **logement est vacant ou vide** au moment du recensement, veuillez noter «**vacant**» à la question ①, en lieu et place du nom de l'habitant.

4. Réponses numériques

a) Lorsqu'on vous demande une réponse numérique (nombre de niveaux du bâtiment, nombre de pièces contiguës du logement, loyer mensuel, etc.), inscrivez-la dans le champ correspondant, en **l'alignant sur la droite**.

Exemple:
Loyer mensuel de 950 fr.

42-46
950

b) Les demi-pièces sont à exclure du nombre de pièces contiguës du logement (question ⑬).

Exemple:
Logement de 4 ½ pièces

26-27
4

